

# Feux de feuilles et de rebuts

## L'homme est la première cause des feux de forêt

Source : Courrier de Portneuf  
Mercredi 21 avril 2010  
Par : Denise Paquin

Les CL-415 qui ont commencé leurs rondes bruyantes au-dessus du fleuve Saint-Laurent rappellent que la saison des feux de forêts est bien commencée. Encore cette année, la majorité seront causés par des résidants qui brûlent des rebuts.

Le nombre d'incendies de forêt est déjà en hausse en raison du printemps hâtif. « D'habitude, on a quatre incendies au Québec en date du 7 avril. Cette année, nous en avons déjà 15 », affirme Marcel Trudel, de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). La semaine dernière, l'organisme en comptait déjà 34, dont 26 avaient été causés par des résidants

Le brûlage de feuilles, d'herbe, de branches ou de détritiques est une tradition bien ancrée dans les mœurs de l'homme québécois. « Quand on passe un coup de râteau, c'est préférable d'envoyer les résidus au compostage

au dépotoir », conseille Marcel Trudel.

La MRC de Portneuf vient au deuxième rang au chapitre des feux causés par des résidants dans la région Centre du Québec de la SOPFEU. Entre 2000 et 2009, 39 feux ont exigé l'intervention de la Société parce qu'ils ont menacé ou touché la forêt. Ils ont brûlé 7,6 hectares de forêt. La MRC de la Jacques-Cartier suit très près avec 33 feux pour une superficie de 40 hectares détruits. C'est le territoire de la MRC Mattawinie qui vient en tête avec 109 feux résidants.

« Cela peut sembler peu mais les interventions des pompiers municipaux et des équipes de la SOPFEU sur des feux de rebuts ont coûté 120 000 \$ par année relate Marcel Trudel. C'est sans compter les chalets détruits pas des feux dont les propriétaires ont perdu le contrôle.

La SOPFEU invite les résidants à réduire les feux causés par le brûlage de feuilles ou de rebuts en se débarrassant des matières d'une autre façon. « Il y a encore des gens qui croient

que de faire brûler l'herbe ça aide à la faire pousser, mais c'est faux », souligne le porte-parole de l'organisme.

Les propriétaires qui tiennent absolument à faire brûler des résidus doivent d'abord s'informer de la réglementation municipale. « C'est préférable de le faire après 19h, parce que le taux d'humidité est plus élevé. Il faut faire de petits amoncellements et assurer une surveillance constante », explique Marcel Trudel.

Afin de sensibiliser les amateurs de plein air aux dangers des incendies de forêts, la SOPFEU les invite à participer au concours « Fais ta pub! » et à gagner un des prix totalisant 1500 \$. Le concours s'adresse aux jeunes âgés entre 16 et 23 ans. Ils doivent concevoir une affiche imprimée, une capsule vidéo, un message radiophonique ou un bandeau Internet. Tous les règlements du concours seront disponibles dans le site [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca) le 27 avril.